

16ème législature

Question N° : 6855	De M. François Piquemal (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > audiovisuel et communication	Tête d'analyse > Les bureaux régionaux d'information : une garantie de presse publique de qualité	Analyse > Les bureaux régionaux d'information : une garantie de presse publique de qualité.
Question publiée au JO le : 04/04/2023 Réponse publiée au JO le : 03/10/2023 page : 8792		

Texte de la question

M. François Piquemal attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la disparition des bureaux régionaux d'information. Voilà déjà neuf mois en effet que les locaux du bureau régional de Radio France à Toulouse sont fermés. *France Info*, *France Inter* et *France culture* n'ont plus aucune personne référente localement. Radio France est donc dans l'incapacité de couvrir en direct les actualités d'envergure nationale ou d'illustrer des sujets nationaux par l'exemple des Midi-Pyrénées. C'est l'assurance qu'une mobilisation sociale nationale soit illustrée quasi exclusivement par la capitale. Or la France ne peut se résumer à sa capitale quand 1 Français sur 30 seulement est parisien et que près de 10 % de la population française vit en Occitanie. Une tragédie comme AZF serait couverte des heures après son commencement, le temps qu'un journaliste dépêché de Paris n'arrive. La station locale de *France Bleu Occitanie*, très mobilisée elle-même, ne serait pas en mesure d'alimenter ses sœurs parisiennes. À l'heure où des Français se sentent oubliés, éprouvent un sentiment de défiance vis-à-vis de la presse, il semble légitime à M. le député que Radio France garantisse le maintien de ses bureaux régionaux à Toulouse comme à Marseille. Il reste en effet là-bas un dernier poste mais son avenir est incertain. M. le député rappelle par ailleurs que lors de la rupture conventionnelle collective lancée il y a trois ans, à Radio France, la présidente, Mme Sibyle Veil, s'était engagée à maintenir ces bureaux régionaux. Il attire enfin l'attention sur le risque d'attribuer les missions de ces bureaux régionaux aux radios locales telle *France bleu Occitanie à Toulouse* : elles n'en ont ni la vocation ni les moyens humains suffisants pour pallier ces manquements, comme l'atteste le cabinet de conseil ISAST, qui soulignait il y a un an déjà la surcharge de travail pour ces 44 radios locales. Aussi, il lui demande si elle va intercéder en tant que garante du service public de l'audiovisuel afin de maintenir un poste à Toulouse et un à Marseille.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture tient en premier lieu à rappeler son fort attachement à la mission essentielle de proximité de l'audiovisuel public, et notamment de Radio France en particulier à travers son réseau France Bleu, qui favorise la cohésion sociale au plus près des territoires, met en valeur les événements culturels régionaux et participe de la démocratie locale. À ce titre, le renforcement de l'offre de proximité de l'audiovisuel public est au cœur des priorités fixées par le Gouvernement pour le secteur. Cet axe, décliné dans les contrats d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022 prolongés d'un an par avenant, se traduit à titre principal par la mise en œuvre depuis janvier 2019 de rapprochements entre France 3 et France Bleu. Les deux réseaux déploient progressivement des

matinales communes sur l'ensemble du territoire (soit 44 matinales - 36 auront été déployées d'ici la fin de l'année). En avril 2022, ils ont également lancé une offre numérique de proximité partagée, « ICI, par France 3 et France Bleu », dont la première étape de développement s'est traduite par la création d'une application mobile commune. Cette dynamique a vocation à se poursuivre, en réponse à l'attente forte exprimée par les Français en faveur de davantage de proximité dans les programmes et les sujets traités. Les modalités de son amplification seront précisées dans la prochaine génération de COM qui couvrira la période 2024-2028. Le ministère de la culture est bien entendu très attentif aux modalités de déploiement de cette stratégie, afin qu'elle soit mise en œuvre dans le cadre d'un dialogue social nourri et des prérogatives des comités économiques et sociaux. Le ministère de la culture n'intervient en revanche pas dans les décisions d'organisation interne prises par l'entreprise pour mener cette stratégie, qui relèvent de sa liberté de gestion. À cet égard, il peut être précisé que Radio France a confirmé le maintien des bureaux régionaux d'information (BRI). Elle a indiqué que le poste basé à Toulouse serait pourvu d'ici la fin de l'année 2023 et qu'une consultation a été ouverte afin de recruter un journaliste au sein du bureau de Marseille en vue d'une prise de fonction au 1er septembre 2023.